

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-5 24SGADL0026

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 50
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 15 avril 2024

OBJET : Direction de l'Ecomusée - service conservation - suppressions et créations d'emplois

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 19 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. JAUNET (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. SELVEZ (pouvoir à M. Yohann CASSIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Le rapporteur expose :

Vu les articles L. 313-1 et L. 542-2 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis rendu en Comité Social Territorial le 7 mars 2024,

Le rapporteur expose :

« L'Ecomusée occupe une place majeure dans le Projet de mandat de la Communauté Urbaine. Avec des projets ambitieux, tels que la restauration et l'ouverture au public de la Villa Perrusson, la création d'un pôle de recherche et de conservation des collections, la rénovation du musée de l'Homme et de l'Industrie, il vise un renouvellement de l'offre muséale et culturelle aux habitants et visiteurs, une modernisation de l'Ecomusée Creusot-Montceau et un développement du rayonnement du territoire.

La réorganisation de la direction de l'Ecomusée, effective au 1^{er} septembre 2021, a permis de passer d'un mode de fonctionnement par sites à un fonctionnement par pôles de compétences.

La constitution du service Conservation a commencé à rendre visible l'ensemble du travail inhérent à la gestion des collections « musée de France ». Sa création a aussi été l'occasion de former un ensemble cohérent avec le centre de ressources documentaires, qui dépasse toutefois largement le périmètre de la documentation des collections muséales. Enfin, une troisième section lui a été adjointe, à la faveur de la création de la mission mécénat et partenariats.

Actuellement, le service est constitué de 4 agents et les missions sont réparties de la manière suivante :

▪ **Cheffe du service**

Responsable du service, elle a en charge le management des 3 agents de l'équipe, la préparation et l'exécution budgétaire et le pilotage de l'activité du service ainsi que la gestion des collections de l'écomusée, leur restauration, et le pilotage en binôme, avec la chargée de projets culturels, du projet de traitement et de transfert des collections.

▪ **Conservation des collections muséales**

Les missions de conservation des collections sont assurées par la cheffe de service (qui était auparavant chargée de missions pour les projets structurants).

▪ **Le centre de ressources documentaires**

Deux agents (cat. B) sont affectés au centre de ressources documentaires pour un total de 1,5 équivalents temps plein :

- La chargée de recherche et de conservation
- L'assistante administrative et culturelle, sur un poste calibré à temps non complet.

▪ **La mission mécénat et partenariats**

Un agent (cat. A) est affecté à cette mission.

Aujourd'hui, il y a lieu de réajuster l'organisation et les moyens humains du service conservation pour satisfaire à l'identification de nouveaux besoins : le travail de conservation sélective, étape essentielle à la refonte de l'Ecomusée et à la rénovation du Musée de l'Homme et de l'Industrie, mais aussi la question de l'exploitation du pôle de recherche et de conservation en tant que nouvel équipement patrimonial pas totalement intégré dans la réorganisation de 2021 et la mise en place d'une feuille de route en matière de mécénat articulé autour des 4 axes suivants :

- Intégrer les questions de mécénat et partenariats dans les problématiques professionnelles de l'Ecomusée et des autres directions de la CUCM
- Participer à la construction de l'image de marque de l'Ecomusée, en lien avec la Direction de la communication
- Développer les liens avec les acteurs privés du territoire

- Développer les liens avec la population locale par des actions de mécénat

Cet ajustement de l'organisation du service de conservation se traduit ainsi :

- Modification du profil de poste de la cheffe de service de recentrer ses activités de conservation et recherche sur la conservation et la gestion des collections (voir annexe 3b) et identifier une nouvelle mission de supervision de la gestion d'un équipement communautaire.
- Renforcer l'équipe de la conservation des collections afin de mieux dimensionner l'équipe dédiée à la conservation des collections muséales et au fonctionnement du nouveau pôle de recherche et de conservation, et de la muscler sur les compétences de Régie des collections. Il s'agit de créer un poste de chargé(e) des collections ayant pour missions essentielles : régie des collections dans un contexte de réserve externalisée (contrôle environnemental, sécurité et maintenance, matériel et rangement, prêts d'œuvres) Gestion et étude des collections. Selon la période de recrutement, le poste permettrait également de préparer et mettre en œuvre l'exploitation du bâtiment du pôle de recherche et de conservation, et de participer au suivi du projet de déménagement et au rangement des collections.

Nature juridique de l'emploi : contrat de projet de trois ans

Type de contrat : catégorie B ou A.

Coût : 120 000 €, éligible à une aide de 60 % de la DRAC sur 3 ans.

L'emploi de chargé(e) des collections pourra être pourvu par un agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.

- D'ajuster les 2 fiches de postes de la mission du centre de ressources documentaires afin de clarifier et mieux traduire les missions des agents :
 - Remplacer l'intitulé du poste de chargé de recherche et de conservation (voir annexe 4a) par celui de chargé(e) de ressources documentaires (voir annexe 4b) pour éviter toute confusion avec les collections muséales ;
 - Transformer le poste d'assistant administratif et culturel (voir annexe 5a) en celui d'assistant(e) de ressources documentaires (voir annexe 5b), supprimer les missions administratives et de communication, et étoffer les missions de documentation-conservation et de valorisation des ressources documentaires. A noter que la fiche de poste est dimensionnée en fonction du cadre actuel du poste, à savoir un temps non complet à 50 %, adapté à l'agent.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer au sein du service des publics de la Direction de l'Ecomusée un emploi permanent à temps complet de chargé(e) des collections sur la base d'un contrat de projet d'une durée de trois ans relevant de la filière culturelle calibré du grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe (catégorie B) au grade d'attaché de conservation du patrimoine (catégorie A) ;
- De supprimer un emploi permanent à temps complet de chef(fe) de service conservation relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A) ou de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- De supprimer un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de recherche et de conservation relevant de la filière culturelle calibré sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

- De supprimer un emploi permanent à temps non complet (50 %) d'assistant(e) administratif et culturel relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (Catégorie C) et le cadre d'emplois des assistants territoriaux du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chef(fe) de service conservation relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A) ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de ressources documentaires relevant de la filière culturelle calibré sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ;
- De créer un emploi permanent à temps non complet (50 %) d'assistant(e) de ressources documentaires relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie B) ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

